

Gonzague Chaussois
gonzague.chaussois@smallcapsvision.fr
+ 33 (0)6 87 36 71 57

FLASH**Mobilegov**

FR0010581363-MLMOB

Depuis notre étude du 4 février 2009, Mobilegov a développé son activité conformément à ses prévisions. Voici un point rapide sur les éléments intervenus pendant ces sept derniers mois.

Informations

Les produits proposés

• Les changements

SAWS est vendu maintenant sous deux versions et sous un nouveau nom, afin de permettre à Mobilegov de mieux maîtriser l'usage qui est fait de son logiciel et de proposer des solutions complètes :

- Mobilegov IDissimo

Cette solution d'authentification forte à la norme OpenID s'adresse aux fournisseurs d'applications web et webmail. Son premier utilisateur est la société IEurop, pour sécuriser l'accès à son portail IDOO.

- Mobilegov Access control

Cette solution, à destination des entreprises, respecte le protocole Radius. Elle ajoute l'authentification forte aux principales solutions d'accès VPN (Checkpoint, Cisco, etc.).

• Les nouveautés

Un nouveau produit, dont la sortie est prévue pour la fin de l'année, devrait donner aux fichiers numériques la même sécurité que celle des documents papier avant l'invention des photocopieurs couleur. Avec cette solution, un internaute ayant par exemple acheté en ligne une musique MP3 ou une étude de marché au format PDF, ne pourrait pas la lire sur un matériel différent de celui utilisé lors du téléchargement. On comprend rapidement l'utilité que pourrait avoir ce produit pour lutter contre l'échange illégal de documents.

La vente

• La mise en place d'un réseau de franchisés

Mobilegov distribue ses produits via un réseau de franchisés, dont les modalités commerciales d'adhésion sont les suivantes :

- Achat initial d'un stock de licences auprès de Mobilegov pour un montant de 150 K€.

- Réalisation la première année d'un chiffre d'affaires permettant de reverser une commission minimale de 1 M€ à Mobilegov (soit un chiffre d'affaires proche de 2 M€ pour le franchisé).

- Réalisation la deuxième année d'un chiffre d'affaires assurant une commission de 2 M€ à Mobilegov et ainsi de suite jusqu'à la cinquième année avec une commission de 5 M€.

La forte progression des objectifs commerciaux ne doit pas surprendre, elle est liée à la récurrence du chiffre d'affaires ainsi qu'à la montée en puissance du marché de l'authentification forte. A titre d'exemple, un contrat générant 100 € de chiffre d'affaires la première année, générera 66 € de chiffre d'affaires chaque année suivante.

En contrepartie, Mobilegov s'engage à délivrer une exclusivité territoriale de vente à ses franchisés, à former leurs commerciaux et à leur délivrer une attestation leur permettant, eux-mêmes, de former par la suite, les commerciaux de leurs réseaux de distribution.

- **Le développement du réseau**

Mobilegov a annoncé en juin dernier les premières signatures de contrats de franchise, signés en exclusivité avec le Royaume-Uni, l'Italie et la Suisse.

Trois autres contrats sont en cours de signature (notamment en Corée) et quatre autres en préparation.

Enfin, on notera que le contrat de franchise signé au Royaume-Uni n'entre pas en concurrence avec celui signé auparavant avec la société H2 Management, cette dernière ayant récemment déposé le bilan.

- **Les contrats hors franchisés**

Depuis notre dernière étude, Mobilegov a mis en place IDissimo.com, un nouveau service en ligne de sécurité, financé par la publicité. Cette solution s'adresse principalement aux portails internet et sites de e-commerce, elle est totalement gratuite pour ces derniers. Le chiffre d'affaires, fortement récurrent, proviendra principalement d'une page publicitaire qui s'affichera sur l'écran de l'internaute après son authentification. Ftopia, IEurop et de grands sites de e-commerce en France et en Belgique ont d'ores et déjà signé un accord de partenariat.

Enfin, des discussions avancées sont en cours avec Google, afin d'utiliser la technologie de Mobilegov pour sécuriser des boîtes mails comme Gmail et répondre ainsi aux demandes des clients Google Apps.

On notera que cette solution sera a priori proposée aux internautes et non pas obligatoire, il conviendra donc de mesurer son taux d'utilisation.

Mobilegov est, en revanche, toujours en attente d'une réponse de la Banque de France concernant l'utilisation des ses produits dans le domaine de la sécurité bancaire.

- **Le chiffre d'affaires**

Mobilegov prévoit toujours de réaliser un chiffre d'affaires de 5 M€ en 2009 et de 10 M€ en 2010. Ces prévisions nous semblent parfaitement réalistes compte tenu des récents contrats et partenariats signés.

Autres remarques importantes

- **Le développement de la société**

Mobilegov compte aujourd'hui 40 collaborateurs et devrait recruter 15 personnes supplémentaires au cours des prochains mois.

Le passage sur Alternext est toujours envisagé d'ici la fin de l'année mais sans nécessairement une augmentation de capital.

- **Une acquisition aux Etats-Unis**

Mobilegov est toujours à la recherche d'une société implantée aux Etats-Unis et ayant une expérience forte dans le domaine de l'archivage à valeur probante. Si cette opportunité se présente, une augmentation de capital sera alors nécessaire afin de financer l'acquisition. Dans le cas de bons résultats, ce pourrait être l'occasion d'exercer les bons de souscription en circulation. Contrairement aux opérations précédentes, celle-ci ne serait bien entendu pas dilutive pour les actionnaires actuels qui se retrouveraient propriétaires d'une société supplémentaire. Nous attirons simplement votre attention sur la valeur temps des bons de souscription, qui pourrait être réduite du fait d'un exercice anticipé de ces derniers (initialement jusqu'au 31 décembre 2012).

La présente note est diffusée à titre purement informatif et ne constitue en aucune façon un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des instruments financiers émis par la société objet de l'étude.

Small Caps Vision publie des notes d'information, ces dernières ne recommandent ni ne suggèrent de manière directe ou indirecte une quelconque stratégie d'investissement. Elles ne sauraient donc entrer dans le cadre des recommandations d'investissement définies par le Décret n°2006-256 du 2 mars 2006 portant application des articles L. 621-7 et L. 621-18-2 du code monétaire et financier.

Small Caps Vision s'est forgé son opinion sur des sources jugées fiables. Cependant, nous ne garantissons d'aucune façon l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité des informations. La responsabilité de Small Caps Vision ne pourra ainsi en aucune manière être engagée.

Small Caps Vision publie les informations suivantes concernant les éventuels conflits d'intérêts:

Montages d'opérations financières : non, Intérêt personnel de l'analyste : non, Détention d'actifs de l'émetteur : oui, Communication préalable à l'émetteur : non.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la société mentionnée dans la présente note, en tenant compte des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. Les performances passées et données historiques ne sont en aucun cas une garantie pour le futur. Du fait de la présente publication, ni Small Caps Vision ni ses rédacteurs ne pourront être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.

Aucune partie de la présente note ne peut être reproduite ou diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord de Small Caps Vision. Ce document ne peut être distribué au Royaume-Uni qu'aux seules personnes autorisées ou exemptées au sens du UK Financial Services Act 186 ou aux personnes du type décrit à l'article 11(3) du Financial Services Act. La transmission, l'envoi ou la distribution de ce document sont interdits aux Etats-Unis ou à un quelconque ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (au sens de la règle « S » du U.S Securities Act de 1993).